

**RESIDENCE  
LES AVENS  
PEYRESTORTES**

**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE  
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE  
AIDE-SOIGNANTE DE CLASSE NORMALE**

**A LA RESIDENCE LES AVENS  
DE PEYRESTORTES - PYRENEES ORIENTALES.  
Le 15 décembre 2006**

Un concours sur titre est organisé en application de l'article 5 du Décret N° 89-241 du 18 avril 1989 modifié portant statuts particuliers des aides-soignants de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir 1 poste d'aide-soignant de classe normale.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide soignant et diplôme professionnel d'Aide soignant.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la Poste faisant foi) à Madame la Directrice de la Résidence les Avens, boulevard national BP 4, 66600 PEYRESTORTES.

**Maison de Retraite Publique  
Boulevard National – B.P 4 – 66600 PEYRESTORTES  
Tel : 04 68 64 66 64 Fax : 04 68 64 68 34 Courrier électronique  
peyrestortes.mdr@wanadoo.fr**

0566



3739/05

**CONSEIL GENERAL DES  
PYRENEES ORIENTALES**  
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE  
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

**ARRETE PORTANT  
OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT  
DE DEUX OUVRIERS PROFESSIONNELS SPECIALISES (spécialité bâtiment)  
A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE  
(IDEA)**

Le Président du Conseil Général, Président de la commission de surveillance de l'IDEA de Perpignan,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1991 fixant le liste des titres admis comme équivalents à ceux exigés pour le recrutement par voie de concours des maîtres ouvriers et des ouvriers professionnels spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la situation cadre/effectifs de l'IDEA, présentant actuellement 2 postes vacants d'ouvrier professionnel spécialisé (spécialité cuisine) dont 1 sur le site du moulin à vent et 1 sur le site du vernet ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir 2 postes vacants d'ouvrier professionnel spécialisé (spécialité bâtiment) un sur le site du moulin à vent, l'autre sur le site du vernet, sites relevant de l'IDEA de Perpignan.

**ARTICLE 2** : Les candidats devront répondre aux exigences suivantes :

- Remplir les conditions d'accès aux emplois de la fonction publique hospitalière ;
- Etre titulaires d'un CAP de la spécialité ou d'un diplôme admis réglementairement en équivalence.

**ARTICLE 3** : Les candidatures devront parvenir au directeur de l'IDEA dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent concours au recueil des actes de la préfecture des Pyrénées Orientales.

Visa du Directeur de l'IDEA  
Et par délégation de la directrice adjointe

PASCALE LABBE

Perpignan, le **03 NOV. 2006**  
Le président du Conseil Général,  
Président de la Commission de  
Surveillance de l'IDEA

CHRISTIAN BOURQUIN 7 NOV. 2006

